DEMANDE DE SUBVENTION(S) 2027

- **Fonctionnement**
- **Projet, action ou évènement**

Nom de l'association / structure :

....

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme du soutien	Fréquence - Récurrence	Objet
☐ financier ☐ en nature	☐ Première demande ☐ Renouvellement ou poursuite d'action	☐ Fonctionnement ☐ Projet / action / évènement

Les demandes de subventions sont à adresser avant le 27/11/2026 date limite, à :

Mairie de Villard de Lans
Service Financier
Place Pierre Chabert, 38250 - VILLARD DE LANS
alexandre.bourgeois@villard-de-lans.fr

Préambule

La commune de Villard de Lans s'engage à participer au maintien et au dynamisme du tissu associatif et événementiel du territoire.

- Vous êtes une association, une structure à vocation sportive, culturelle, sociale, agricole…
- L'objet de l'association, l'action ou l'événement que votre structure mène rayonne sur le territoire communal;

La commune de Villard de Lans peut vous soutenir de plusieurs manières :

- Via une subvention pour le fonctionnement de votre association / structure
- Via une subvention et/ou un soutien humain et/ou logistique aux associations et structures organisatrices d'évènement, porteuse de projet ou d'action exceptionnelle.

Récapitulatif des pièces à joindre au dossier

Pour une association :

- ☐ Le dossier de demande complété
- ☐ Les annexes 1 et 2
- ☐ Les statuts de l'association
- ☐ RIB
- ☐ Le dernier rapport moral et financier, approuvé en assemblée générale
- ☐ Pour événement ou action exceptionnelle : joindre le dernier bilan de l'édition
- ☐ Le dernier rapport du commissaire aux comptes si l'association en a un
- ☐ Si la demande concerne un projet/événement ou une action particulière : joindre le dernier bilan de l'action ou du projet/événement s'il a connu une édition annuelle précédente.

A noter : Pour un événement, un bilan post événement sera à fournir obligatoirement à la mairie de Villard de Lans.

Pour une structure autre qu'une association :

- ☐ Le dossier de demande complété
- ☐ L'annexe 1
- ☐ RIB
- ☐ Le dernier bilan comptable
- ☐ Le dernier rapport du commissaire aux comptes si la structure en a un
- ☐ Pour événement ou action exceptionnelle : joindre le dernier bilan de l'édition

Pour les demandes de fonctionnement :

merci de remplir les parties 1 à 6 + les annexes

Pour les demandes de projet, action ou évènement :

merci de remplir les parties 1 à 9 + les annexes

1. Identification de l'association / structure

- **Nom – Dénomination : …**

 Sigle : Site web :

- **Numéro Siret :**

- **Adresse du siège social : …**
 Code postal : Commune :

- **Adresse de correspondance pour la notification de la subvention (si différente) : …**
 Code postal : Commune :

- **Représentant légal** (pour une association = personne désignée par les statuts)

Nom / prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

- **Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention** (si différente du représentant légal)

Nom / prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

(uniquement pour les associations)

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui / non
Type d'agrément / attribué par / en date du
-
-

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui / non
Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui / non

3. Relations autres associations et partenaires

Est-ce que votre association / structure est affiliée à un réseau, une union ou fédération ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Pour les associations, l'association a-t-elle des adhérents personnes morales :
oui / non Si oui, lesquelles?

Votre association / structure dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?
oui / non

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : *Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.*	
Nombre de volontaires : *Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)*	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein :	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : *Adhérent : personne ayant marquée formellement son adhésion aux statuts de l'association*	

Pour des demandes liées à l'enfance, jeunesse, social, à la culture, au sport, merci de préciser la répartition des adultes et des enfants dans chacune des communes :

	Adultes	Enfants - 12 ans	Enfants + 12 ans
Villard de Lans			
Autres communes			
TOTAL			

5. Description de l'association / structure

Objet :

Description :

Précisez le projet de l'association / structure, les valeurs et l'éthique que l'association/structure souhaite soutenir ou développer, le périmètre d'action

Bénéficiaires :
Caractéristiques sociales, nombre, âge, sexe, résidence, etc

6. Eléments comptables

a. Compte de résultat Année ….. ou exercice du ….. au …..

A noter : Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche (vous pouvez également utiliser le modèle proposé en PJ en format tableur).

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, de marchandises,prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation [1]**	
61 - Services extérieurs		Etat :	
Locations		Conseil-s Régional(aux) :	
Entretien et réparation		Conseil-s Départemental (aux) :	
Assurance		Communes :	
Documentation		Communautés de communes :	
62 - Autres services extérieurs		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autres établissements publics	
Publicité, publication		Aides privées (fondation)	
Déplacements, missions		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		**75 - Autres produits de gestion courante**	
Charges sociales		756. Cotisations	
Autres charges de personnel		758. Dons manuels - Mécénat	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions etengagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciationset provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participationdes salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires ennature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestation en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		**TOTAL DONT CVN**	

[1] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs*

b. Budget prévisionnel de l'année 2027 ou exercice du …… au ……

A noter : Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche vous pouvez également utiliser le modèle proposé en PJ en format tableur).

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, de marchandises,prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation** [1]	
61 - Services extérieurs		Etat :	
Locations		Conseil-s Régional(aux) :	
Entretien et réparation		Conseil-s Départemental (aux) :	
Assurance		Communes :	
Documentation		Communautés de communes :	
62 - Autres services extérieurs		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Autres établissements publics	
Publicité, publication		Aides privées (fondation)	
Déplacements, missions		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		**75 - Autres produits de gestion courante**	
Charges sociales		756. Cotisations	
Autres charges de personnel		758. Dons manuels - Mécénat	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions etengagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciationset provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participationdes salariés		**79 - Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		**Insuffisance prévisionnelle (déficit)**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires ennature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		**TOTAL DONT CVN**	

[1] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatif.*

c. Éléments de bilan

ACTIF		PASSIF	
Immobilisation : matériel informatique, véhicule…	…	**Résultat :** Report à nouveau Provision pour charges	…
Créances : Subventions à recevoir…	…	**Dettes :** fournisseurs, organismes sociaux…	…
Disponibilités : Banques Livrets Caisse	 … … …	**Emprunts et dettes assimilées**	…
TOTAL ACTIF	**…**	**TOTAL PASSIF**	**…**

Demande de subvention de fonctionnement :
>> N'oubliez pas de remplir les annexes

Demande de subventions liées à une action exceptionnelle ou un évènement :
>> Merci de compléter toutes les pages suivantes
>> Dupliquer les parties si plusieurs actions

7. Description de l'événement, de l'action, du projet

> A dupliquer si plusieurs actions

Intitulé :

Date ou période de réalisation : du au

Lieux de réalisation :

Objectifs :

Description :

Précisez le projet de l'association / structure, les valeurs et l'éthique que l'association souhaite soutenir ou développer, le périmètre d'action.

Bénéficiaires, public :
Caractéristiques sociales, nombre, âge, sexe, résidence, etc

Moyens matériels :

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié(s)		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés		
Volontaires (services civiques …)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

Evaluation :

Indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

(ou charte événementiel responsable pour les actions « tourisme »)

8. Budget prévisionnel du projet *> A dupliquer si plusieurs actions*

A noter : Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		**70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	
Achats matières et fournitures		**73 - Concours publics**	
Autres fournitures		**74 - Subventions d'exploitation** [1]	
61 - Services extérieurs		Etat	
Locations		Conseil-s Régional(aux) :	
Entretien et réparation		Conseil-s Départemental (aux) :	
Assurance		Commune Villard de Lans	
Documentation		Autres communes	
		Communautés de communes :	
62 - Autres services extérieurs		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Publicité, publication		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Déplacements, missions		Autres établissements publics	
Services bancaires, autres		Aides privées (fondation)	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		**75 - Autres produits de gestion courante**	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67 - Charges exceptionnelles		**77 - Produits exceptionnels**	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		**78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 - Transfert de charges**	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		**TOTAL DES PRODUITS HORS CVN**	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN) *			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		**87 - Contributions volontaires en nature**	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		**TOTAL DONT CVN**	

[1] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatif.*

9.Autres demandes (accompagnement, équipement)

> A dupliquer si plusieurs actions

Annexe 1 : Attestation sur l'honneur [3]

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

Représentant(e) légal(e) de l'association / structure :

- ☐ certifie que l'association est régulièrement déclarée
- ☐ certifie que l'association / structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- ☐ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- ☐ que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) [4]
 - Inférieur à 300 000 €
 - Supérieur à 300 000 €

- ☐ **demande une subvention de fonctionnement de : …… €**.
- ☐ **demande une subvention pour une action, évènement ou projet de : …… €**.

Attention cette somme doit correspondre à la subvention qui apparaît dans votre budget prévisionnel en recette maire Villard de Lans.

- ☐ précise que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association / structure.

>> Joindre votre RIB à votre dossier

Fait à : ……., le --- / --- /----

Signature

(3) Toute fausse déclaration est passible de peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

(4) Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Annexe 2 : Contrat républicain

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIANT DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321 Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT n°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE
Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.
L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT n°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE
L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT n°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT n°4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION
L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT n°5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE
L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT n°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE
L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT n°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE
L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Lieu : Le :

Nom, prénom et qualité du responsable légal de l'association

DSDEN 33 – SDJES
7 Bd Jacques Chaban-Delmas – 33520 BRUGES

Mise à jour 1er janvier 2022